



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Secrétariat général  
Service des ressources humaine  
Sous-direction du développement  
professionnel et des relations  
sociales  
Bureau des politiques statutaires  
réglementaires

78, rue de Varenne  
75349 Paris 07 SP

Objet : CTM - Extrait de procès-verbal

Paris, le - 5 AVR. 2013

Le comité technique ministériel s'est réuni sous la présidence de Monsieur AURAND, secrétaire général, le jeudi 4 avril 2013, à 9 h 30, salle Sully, 78 rue de Varenne, PARIS CEDEX 07.

**Ordre du jour :**

- 1 - Approbation du procès-verbal du CTM du 7 février 2013 ;
- 2 - Réorganisation du réseau des référents et experts nationaux ;
- 3 - Points d'actualité : décentralisation, programme ministériel de modernisation et de simplification (PMMS), programme de travail ressources humaines ;
- 4 - Plan d'action ministériel sur l'égalité professionnelle femmes/hommes ;
- 5 - Projet d'arrêté relatif à la prorogation de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;
- 6 - Projet de décret relatif aux personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'agriculture ;
- 7 - Questions diverses.

-----

Sur le projet de décret relatif aux personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'agriculture, les organisations syndicales ont demandé un amendement visant à substituer un délai de recours de deux mois au délai de recours d'un mois figurant dans le projet soumis à l'examen.

Deux projets de décrets ont été soumis à l'avis du CTM afin de donner à l'administration la possibilité de proposer les deux rédactions à la DGAFP.

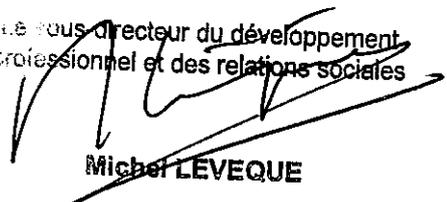
Sur le projet de décret initial (délai de recours d'un mois) les votes ont été les suivants :

Présents : 13  
Pour : 0  
Contre : 11 FSU (5), UNSA (2), CFDT (2), CFE-CGC / CFTC / SNISPV-FGAF (1) et SUD Rural  
Equipement (1)  
Abstention : 2 FO (2)

Sur le projet de décret amendé (délai de recours de deux mois) les votes ont été les suivants :

Présents : 13  
Pour : 10 - FSU (5), UNSA (2), FO (2), et CFE-CGC / CFTC / SNISPV-FGAF (1)  
Contre : 2 CFDT (2)  
Abstention : 1 SUD Rural Equipement (1)

Le sous-directeur du développement  
professionnel et des relations sociales

  
Michel LÉVEQUE